

PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL



Villiers-sur-Marne

SOMMAIRE

Présentation du pilote	3
I. Périmètre et public du PEDT	3
a. Territoire concerné : l'ensemble de la commune.....	3
b. Public concerné : enfants de 3 à 12 ans	3
c. Établissements scolaires concernés :	3
II. L'organisation du temps scolaire fixée par la DASEN pour la rentrée 2014	4
III. Activités périscolaires et extrascolaires déjà existantes et nombre d'enfants d'âge primaire concernés	5
a. Activités périscolaires :	5
b. Activités extrascolaires :	5
IV. Présentation du PEDT	5
a. Besoins répertoriés :.....	5
b. Contraintes du territoire :	6
c. Modalités de prise en compte de ces contraintes :.....	6
d. Les étapes de la construction du projet.....	6
❖ La phase de consultation.....	6
❖ Les étapes de la phase de concertation	7
e. Les grands principes retenus par la Ville pour la mise en œuvre de la réforme	8
V. Le diagnostic de l'offre éducative :.....	9
a. Synthèse des intentions éducatives portées par les acteurs du territoire	9
b. Etat des lieux des actions existantes	10
❖ Les activités périscolaires et extrascolaires	10
❖ Les actions menées sur le temps scolaire.....	10
VI. Les objectifs du projet éducatif territorial	15
a. Les champs d'intervention du projet éducatif territorial sont :.....	15
b. Les moyens utilisés pour atteindre les objectifs du projet éducatif territorial sont :.....	16
VII. Les projets d'amélioration des prestations périscolaires	16
a. Développer la qualité de la pause méridienne organisée depuis septembre 2014 en améliorant les conditions d'encadrement.....	16
b. La qualité des études : création d'un binôme enseignant / animateur pour la mise en place d'un véritable soutien scolaire (en cours de réflexion)	18
❖ Le contexte	18
❖ Le principe	18
❖ Le calendrier de mise en œuvre.....	18

c. Enrichir les activités proposées sur les temps d'accueil de loisirs (mercredis et/ou vacances)	19
VIII. Effets attendus	20
a. L'amélioration de la qualité de la pause méridienne.....	20
b. L'amélioration de la qualité du temps d'étude	20
c. L'enrichissement des activités proposées en accueil de loisirs	20
IX. Les conditions de réussite	20
a. Un soutien financier durable.	20
b. Des espaces mutualisés.	20
c. Du temps partagé.	21
X. L'articulation du PEDT avec les dispositifs existants	21
a. Le projet éducatif des accueils de loisirs et périscolaires	21
❖ La réponse aux trois besoins essentiels de l'enfant (physique, intellectuel et affectif) et le respect de ses rythmes biologiques.....	21
❖ L'autonomie.	21
❖ L'apprentissage de la vie en collectivité.....	22
b. Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).....	22
c. Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)	24
d. Le Contrat de Ville	24
XI. Structure de pilotage du projet :	25
a. Le Comité de pilotage.....	25
b. Les ateliers de réflexion.....	25
XII. Evaluation du PEDT	26
a. Eléments prévus dans le bilan/évaluation du PEDT :.....	26
b. Outils de l'évaluation :.....	27

Présentation du pilote

Collectivité territoriale : Villiers-sur-Marne
Direction Générale Adjointe des Prestations à la Population
Nom des référents : David de La Pastellière ; Vanessa Elie
Fonction : Responsable du Pôle Enfance et Sports ; Chef du Service Périscolaire
Adresse : Service Scolaire et Périscolaire – Parc de la Mairie - Place de l'Hôtel de Ville
94355 Villiers-sur-Marne Cedex
Téléphone : 01.49.41.28.00 ; 01.49.41.28.01
Adresse électronique : David.DeLaPastelliere@Mairie-villiers94.com ; Vanessa.Elle@Mairie-villiers94.com

Durée du PEDT : la volonté municipale est d'inscrire le projet dans la durée en prévoyant sa mise en œuvre sur 3 ans : de septembre 2014 à septembre 2017.

I. Périmètre et public du PEDT

a. Territoire concerné : l'ensemble de la commune

b. Public concerné : enfants de 3 à 12 ans

❖ **Niveau maternelle** :

- Moins de trois ans : 141 enfants

Elèves scolarisés en petite section en septembre 2014 et nés entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2011

- Entre trois et cinq ans : 1 061 enfants

❖ **Niveau élémentaire** : 1 882 enfants

c. Établissements scolaires concernés :

- Écoles maternelles publiques : 7
- Ecoles élémentaires publiques : 7

Liste des établissements :

	Ecoles maternelles	Ecoles élémentaires
Zone Banale	Charles Perrault	Jules Ferry
	Jeanne & Maurice Dudragne	Jeanne & Maurice Dudragne
	Jean Renon	Jean Renon
	Jean Jaurès	Jean Jaurès
	Edouard Herriot	Edouard Herriot
ZEP	Charles Péguy	Albert Camus
	Théophile Gautier	Léon Daurer

Durant les journées d'école, les périodes concernées par le PEDT se situent sur le temps périscolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

- Accueil du matin de 7h30 à 8h30
- Pause méridienne de 11h45 à 14h
- Accueil du soir : de 16h15 à 18h30

Le mercredi et pendant les vacances scolaires, le PEDT prévoit des activités dans le cadre des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) de 7h30 à 18h30.

Mode d'inscription aux activités proposées : les familles effectuent les démarches d'inscription ou de renouvellement d'inscription par correspondance durant les deux mois d'été précédant la rentrée scolaire.

Tarification : en fonction de leurs revenus, les familles se voient attribuer un quotient familial qui détermine le tarif qui leur sera appliqué pour chacune des prestations périscolaires.

Mode d'information aux familles : les familles sont informées des services mis à leur disposition à travers le bulletin municipal, le site de la Ville, des plaquettes et courriers envoyés aux domiciles et directement sur les structures par le personnel encadrant.

II. L'organisation du temps scolaire fixée par la DASEN pour la rentrée 2014

La Municipalité a observé avec attention l'expérimentation du mercredi travaillé dans les villes ayant déjà appliqué la réforme. A l'heure actuelle, les professionnels de l'éducation admettent que cette option génère une fatigue significative pour les élèves. C'est d'ailleurs ce que précise l'Académie Nationale de Médecine dans son rapport rendu public le 19 janvier 2010 : l'aménagement hebdomadaire des temps de l'enfant doit éviter la désynchronisation liée à un week-end dont le samedi matin est libre. Aussi, la Municipalité est convaincue de la nécessité de maintenir la coupure du mercredi pour également permettre aux enfants de profiter de la richesse des activités sportives, culturelles et de loisirs proposées par la commune.

Par conséquent, la Municipalité propose que la cinquième matinée d'école soit fixée le samedi, entre 8h30 et 10h30. C'est pour elle :

- un choix dans l'intérêt des enfants : l'académie nationale de médecine préconise le maintien de la pause hebdomadaire du mercredi et l'organisation d'un temps de classe le samedi matin car cet emploi du temps respecte mieux les rythmes biologiques des enfants. Par ailleurs, la fin des cours à 10h30 permet l'organisation des Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) à un moment de la matinée où les élèves sont particulièrement concentrés.

- le choix des enseignants : leur préférence va majoritairement à l'école le samedi matin, temps privilégié pour revoir avec les élèves certaines notions étudiées pendant la semaine dans une atmosphère plus détendue.

- un choix privilégié pour renforcer le lien entre l'école et les parents : les contacts entre enseignants et parents sont grandement facilités le samedi matin.

	Enseignement matin		Enseignement après-midi	
	Début	Fin	Début	Fin
Lundi	8h30	11h45	14h00	16h15
Mardi	8h30	11h45	14h00	16h15
Jeudi	8h30	11h45	14h00	16h15
Vendredi	8h30	11h45	14h00	16h15
Samedi	8h30	10h30		

III. Activités périscolaires et extrascolaires déjà existantes et nombre d'enfants d'âge primaire concernés

a. Activités périscolaires

Activités	Horaires	Fréquentation moyenne par jour	Déclaration DDCS
Activités municipales			
Accueil du matin	7h30-8h30	200	oui
Restauration scolaire	11h45 -14h00	2 110	non
Accueil du soir en maternelle	16h15-18h30	286	oui
Etudes surveillée en élémentaire	16h15-18h00	475	non
Accueil du soir élémentaire	18h00-18h30	60	non

b. Activités extrascolaires

Activités	Horaires	Fréquentation moyenne par jour	Déclaration DDCS
Mercredis			
Accueils de loisirs sans hébergement	7h30-18h30	400	oui
Vacances scolaires			
Accueil de loisirs sans hébergement Toussaint	7h30-18h30	315	oui
Accueil de loisirs sans hébergement Noël	7h30-18h30	120	oui
Accueil de loisirs sans hébergement Hiver	7h30-18h30	280	oui
Accueil de loisirs sans hébergement Printemps	7h30-18h30	265	oui
Accueil de loisirs sans hébergement Eté	7h30-18h30	225	oui

IV. Présentation du PEDT

a. Besoins répertoriés

Les offres de loisirs et d'activités sportives et culturelles qu'elles soient municipales ou associatives sont satisfaisantes avec une bonne répartition sur le territoire de la commune. Par ailleurs, la Ville a souhaité maintenir l'organisation actuelle de la journée du mercredi. L'objectif est de permettre aux 1 500 enfants de conserver leurs activités au sein des associations sportives, culturelles et de loisirs.

Cependant, il est nécessaire d'améliorer l'existant au niveau de :

- la pause méridienne qui concerne la majeure partie des enfants âgés de 2 ans et demi à 11 ans (plus de 77% d'inscrits à la restauration scolaire).
- les accueils post-scolaires élémentaires en proposant une nouvelle organisation du temps d'étude.

b. Contraintes du territoire

Les écoles villiéraises disposent de bâtiments très différents les uns des autres, leur construction datant aussi bien de la fin du XIX^{ème} siècle que du début du XXI^{ème}. Elles ne disposent pas toutes du même potentiel en termes de locaux et d'espaces extérieurs.

c. Modalités de prise en compte de ces contraintes

Le développement des activités dans le cadre des projets pédagogiques devra prendre en compte les spécificités de chaque site. (atouts/limites)

d. Les étapes de la construction du projet

Dès la publication du décret du 24 janvier 2013, le report à la rentrée 2014 de l'application de la réforme des rythmes scolaires a été demandé par le Conseil municipal. La Municipalité s'est immédiatement engagée dans une démarche de consultation, puis de concertation, de l'ensemble des acteurs éducatifs de la commune.

❖ La phase de consultation

Février 2013 : le maire rencontre successivement les associations de parents d'élèves, les directeurs d'école, les enseignants et les associations sportives et culturelles.

Objectif : expliquer la réforme aux partenaires, exposer les grandes orientations pour la mise en œuvre à Villers et échanger sur les espoirs et les inquiétudes.

Février / mars 2013 : enquête menée auprès des familles et des enseignants.

Objectif : poursuivre l'effort d'explication sur les enjeux et les impacts de la réforme et commencer à identifier le positionnement des familles et des enseignants.

Principaux enseignements :

- ✓ Familles : 55% de participation à l'enquête ; 82% en faveur du mercredi matin ; 44% pour une fin des cours avancé (ex : 15h45), 23% pour un allongement de la pause méridienne, 19% pour un début des cours retardé le matin (ex : 9h)
- ✓ Enseignants : 72% de participation à l'enquête ; 55% en faveur du samedi matin (motivations principales : raisons personnelles à 45%, raisons professionnelles à 38%)

Avril 2013 : le maire, 2 adjoints et l'IEN rencontrent les familles lors de 9 réunions publiques organisées dans les écoles.

Objectif : engager un dialogue direct avec les familles et poursuivre l'effort d'explication sur les enjeux et les impacts de la réforme.

Mai 2013 : Lancement du diagnostic de l'offre éducative proposée aux enfants villiérais de 3 à 12 ans.

Objectif : faire l'inventaire des actions menées par les services municipaux, les associations et les écoles villiérais, identifier les grands objectifs éducatifs autour desquels elles s'articulent ainsi que les ressources qui leur permettent de fonctionner

La mise en ligne d'une page dédiée au dossier de la réforme des rythmes sur le site internet de la Ville

❖ Les étapes de la phase de concertation

23 septembre 2013 : conférence animée par Georges Fotinos, Inspecteur Général Honoraire de l'Education nationale et spécialiste des rythmes scolaires.

Objectif : permettre à l'ensemble des acteurs éducatifs (familles, enseignants, associations, personnel municipal) de comprendre comment la réforme actuelle s'insère dans l'histoire des politiques éducatives en France et mieux appréhender comment les communes peuvent bâtir un projet dans l'intérêt des enfants en associant l'ensemble des partenaires éducatifs locaux.

12 octobre 2013 : organisation des ateliers de réflexion. 48 acteurs éducatifs d'horizons variés (parents – élus ou non – enseignants, fonctionnaires territoriaux, représentants associatifs, élus) procèdent en petits groupes à une étude d'impact des principales familles d'organisation des temps et proposent l'emploi du temps présentant le meilleur compromis.

Objectif : faire avancer la réflexion sur le choix de l'organisation de la semaine scolaire et de la journée d'école. 48 acteurs villiérais s'investissant dans les questions éducatives ont été répartis dans 12 groupes de travail. Il leur a été proposé de réfléchir aux impacts des 3 grands scénarios d'organisation de la semaine sur les enfants, les familles, les enseignants, les associations et la commune. A l'issue de la séance de travail, chaque groupe de 4 acteurs (parents, enseignants, agents municipaux, représentants associatifs) a proposé l'emploi du temps hebdomadaire qui lui semblait présenter plus d'avantages que d'inconvénients.

18 octobre 2013 : le comité de pilotage politique retient un schéma hebdomadaire d'aménagement des temps après étude des travaux menés dans le cadre des ateliers du 12 octobre.

25 octobre 2013 : envoi au DASEN de l'avant-projet d'organisation du temps scolaire.

16 novembre 2013 : restitution en séance publique des travaux menés dans le cadre des ateliers du 12 octobre et présentation du schéma retenu par le comité de pilotage politique.

16 décembre 2013 : bilan d'étape avec les associations de parents d'élèves.

17 décembre 2013 : bilan d'étape avec les directeurs d'école.

1^{ère} quinzaine de janvier 2014 : sollicitation de l'avis des 12 conseils d'école extraordinaires, à la demande de l'IEN, pour émettre un avis sur l'avant-projet d'organisation de la semaine scolaire.

21 janvier 2014 : Après avoir appris que l'Etat réduisait de manière très importante ses aides financières aux communes, le maire annonce sa décision de ne pas appliquer la réforme à la rentrée 2014. Les prochaines étapes de la construction du projet (ateliers de réflexion n°2, prévus le 1^{er} février, puis comité de pilotage politique pour déterminer l'articulation horaire des temps du soir et définir le contenu des TAP) sont annulées.

23 janvier 2014 : le diagnostic de l'offre éducative proposée aux Villiérains âgés de 3 à 12 ans est présenté au maire.

25 janvier 2014 : réunion d'informations et d'échanges avec les fédérations de parents d'élèves et les 48 acteurs des ateliers de réflexion.

5 février 2014 : réunion publique d'informations et d'échanges. Le maire annonce qu'il va adresser au Premier ministre une proposition d'organisation du temps scolaire à 4 jours. Malgré sa décision de ne pas appliquer la réforme à la rentrée scolaire 2014, le maire souhaite conserver le bénéfice des réflexions menées durant les phases de consultation et de concertation. Par conséquent, il demande à ses services de rechercher des axes d'amélioration des prestations périscolaires dont la mise en œuvre serait réalisable quel que soit le scénario d'organisation de la semaine scolaire adopté à Villiers-sur-Marne à la rentrée 2014.

12 mars 2014 : le conseil municipal adopte une délibération demandant un moratoire sur l'application de la réforme à la rentrée scolaire 2014, ainsi que la réouverture de la concertation nationale sur les rythmes scolaires.

27 mai 2014 : La DASEN rejette la proposition d'expérimentation à 4 jours mais accepte le positionnement de deux heures de classe le samedi matin devancées ou suivies d'une heure d'APC.

Fin mai / début juin : réunion des 12 conseils d'école extraordinaires appelés à se prononcer sur le projet d'organisation du temps scolaire proposée par le maire.

6 juin 2014 : le maire adresse à la DASEN sa proposition définitive d'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2014.

9 juin 2014 : la DASEN valide l'organisation du temps scolaire proposée par le maire.

e. Les grands principes retenus par la Ville pour la mise en œuvre de la réforme

L'organisation définitive du temps scolaire reste fidèle aux grands principes que la Ville et les ateliers de réflexion avaient retenus dès le début de la phase de concertation.

- ✓ Positionner les heures d'enseignement prioritairement le matin.
- ✓ Maintenir l'amplitude horaire d'accueil de l'enfant à 11 heures maximum (7h30-18h30)
- ✓ Maintenir une pause méridienne d'au moins 2 heures.
- ✓ Veiller à la régularité des horaires de début et de fin des cours tout au long de la semaine.
- ✓ Favoriser l'ancrage de repères pour les enfants et les parents :
 - *par la régularité des horaires de classe tout au long de la semaine*
 - *par l'appel à des équipes d'encadrants stables et bien identifiées par les enfants et les partenaires éducatifs*

- ✓ Intégrer dans l'organisation horaire les temps de pause nécessaires aux enfants : temps récréatifs, goûter.
- ✓ Maintenir une offre d'accompagnement à la scolarité pour les enfants d'âge élémentaire (études surveillées ou temps d'activité redéfini).
- ✓ Adapter la future organisation aux tranches d'âge maternelle et élémentaire.
- ✓ Maintenir à 8h30 l'heure d'entrée en classe.

V. Le diagnostic de l'offre éducative :

Le diagnostic de l'offre éducative constitue un support efficace pour l'enrichissement du contenu des activités périscolaires et extrascolaires : il met en évidence les grandes intentions éducatives portées par les différents acteurs, les objectifs opérationnels, les actions, les publics ciblés, les temps d'intervention, les ressources et les compétences mobilisées ainsi que des éléments d'évaluation.

a. Synthèse des intentions éducatives portées par les acteurs du territoire

Le diagnostic a permis d'identifier les intentions éducatives sur lesquelles le projet éducatif territorial doit s'appuyer :

- ✓ La réussite scolaire
- ✓ L'accompagnement aux devoirs
- ✓ La lutte contre le décrochage scolaire
- ✓ La parentalité
- ✓ La socialisation : l'enfant et son environnement
- ✓ La solidarité et l'entraide
- ✓ La citoyenneté : savoir vivre ensemble
- ✓ Le respect de l'environnement
- ✓ La connaissance de son lieu de vie
- ✓ Les relations intergénérationnelles
- ✓ Le bien-être : l'estime de soi et le développement personnel
- ✓ L'éveil culturel
- ✓ L'accès aux pratiques sportives
- ✓ La sensibilisation à la prévention des risques :
 - *L'Alimentation*
 - *L'Environnement*
 - *L'Hygiène et la Sécurité*
 - *Les Risques psychosociaux*

b. Etat des lieux des actions existantes

Le diagnostic a également permis de répertorier la totalité des actions menées par les acteurs éducatifs du territoire.

❖ Les activités périscolaires et extrascolaires

La Ville de Villiers-sur-Marne est dotée d'accueils de loisirs de taille moyenne répartis de manière équilibrée sur le territoire de la commune.

Ils sont au nombre de neuf, soit cinq structures maternelles et quatre structures élémentaires.

Quatre structures sont indépendantes (Françoise Dolto, Jean Jaurès maternel, Jean Jaurès élémentaire et Jean Renon Maternel) et implantées dans l'enceinte de l'école. Les autres sont aménagées dans les locaux scolaires avec, pour certaines, des salles qui leur sont propres, pour d'autres des salles communes.

Par ailleurs, la Ville organise 14 accueils pré-scolaires (9 accueils maternels et 5 accueils élémentaires) et 7 accueils post-scolaires (destinés aux maternels).

A partir de septembre 2011, l'activité périscolaire s'est développée avec l'ouverture d'un accueil post-étude de 18h00 à 18h30 pour la tranche d'âge élémentaire.

Des activités sont mises en place par les animateurs dans le cadre d'ateliers libres et diversifiés. Les enfants peuvent y circuler librement et n'ont aucune obligation d'y participer. Si les enfants le souhaitent, ils peuvent lire ou se reposer.

❖ Les actions menées sur le temps scolaire

✓ Les classes de découvertes

Les classes de découvertes sont un moment fort dans la scolarité des élèves villiérains qui s'appêtent à quitter l'école élémentaire. Elles sont l'occasion pour la Ville de concrétiser les projets des enseignants de CM2 et des classes de double niveau CM1/CM2.

Aussi, chaque année, la Ville finance des projets qui apportent beaucoup aux élèves et à la qualité de l'enseignement qu'ils reçoivent dans les écoles.

A l'issue d'une procédure de mise en concurrence par marché public, la Ville choisit des prestataires spécialisés sur la base d'un cahier des charges élaborés en collaboration avec l'inspection de la circonscription. L'objectif est de proposer aux enseignants des sites, des activités et des périodes susceptibles de correspondre au mieux à leurs choix pédagogiques, tout en leur garantissant les meilleures conditions d'accueil, de transport et d'encadrement.

Les élèves sont placés sous la responsabilité de leur enseignant, ce dernier bénéficiant de l'assistance d'animateurs de vie quotidienne diplômés du BAFA.

✓ Les activités physiques et sportives (terrestres / natation)

Les infrastructures sportives de la Ville, gymnases, stades et piscine, sont mises à disposition des écoles quotidiennement.

Les enseignants du CP au CM2 bénéficient, lorsqu'ils dispensent les cours d'EPS à leurs élèves, de l'appui d'un éducateur territorial aux activités physiques et sportives. La Ville met au total trois éducateurs à la disposition des écoles.

Un encadrement des séances de natation par des maîtres-nageurs sauveteurs, titulaires du Brevet d'Edicateur Sportif des Activités de la Natation (BEESAN), est proposé à toutes les classes à partir la grande section de maternelle jusqu'au CM2 (à l'exception des élèves de CM1). Lorsque les conditions de leur accueil à la piscine sont réunies, des élèves de moyenne section peuvent également bénéficier de ces séances (uniquement s'ils sont inscrits dans une classe de double niveau moyens / grands).

✓ [Les activités culturelles](#)

- *Le service culturel*

Le service culturel propose aux établissements scolaires de Villiers-sur-Marne environ quatre spectacles par an pour les enfants de la maternelle au collège.

Aussi souvent que possible, il propose des rencontres avec les artistes pour préparer les enfants ou prolonger la venue au spectacle, à travers des actions culturelles d'une durée d'une heure par classe environ. Il s'agit de proposer une rencontre ludique et interactive autour des thèmes des spectacles proposés dans un dossier d'accompagnement, l' « Art Scène jeune public » largement diffusé en début d'année scolaire à tous les enseignants. Parce qu'on ne naît pas spectateur mais qu'on le devient, le service culturel se veut un espace de diffusion et d'éducation artistique ouvert à tous, dès l'enfance, avec au cœur la volonté de familiariser les plus jeunes à l'acte créatif et permettre un éveil des imaginaires.

- *La médiathèque Jean-Moulin*

Différents types d'accueils sont proposés aux enseignants :

- visites à thème : travail sur une thématique définie avec l'enseignant en accompagnement du projet pédagogique de l'école ou de la classe,
- classes « sonores » : pour des découvertes musicales,
- classes « cinoches » : projections commentées d'extraits de films d'animation ou de films pour la jeunesse
- visites « découverte de la médiathèque » : pour la classe, cet accueil permet de découvrir les lieux, les collections et les métiers de la médiathèque. C'est un moment de détente où chacun peut lire et choisir des livres librement. Il s'agit donc de désacraliser la médiathèque, de développer la lecture-plaisir et de découvrir les ressources pour travailler à la médiathèque,
- visites commentées et ludiques d'expositions

Les classes qui le souhaitent, peuvent également venir en visite libre aux heures d'ouverture de la médiathèque au public.

Depuis la rentrée scolaire 2014, la médiathèque propose aux enseignants qui en font la demande le prêt des expositions qui « sommeillaient » dans sa réserve. Ces expositions de belle qualité et toujours d'actualité ont intéressé plusieurs classes.

- *La ludothèque*

Située à l'E.S.C.A.L.E., la ludothèque valorise les jeux d'éveil et de stratégie, favorise la découverte, la rencontre et l'échange. Même si elle s'adresse à tous les publics, elle propose un accueil des enseignants et de leurs élèves dès la petite section de maternelle.

- *Le cinéma le Casino*

Le cinéma de la Ville et la médiathèque collaborent au dispositif « Ecole et cinéma » en accompagnant les enseignants dans la préparation pédagogique, en amont de chaque projection.

Parallèlement à ce dispositif, le cinéma programme également des cycles, dont les thèmes sont choisis par les enseignants, en rapport avec leur travail scolaire (2014-2015 : Cycle Charlie Chaplin).

- *Le conservatoire de musique et de danse Claude-Debussy*

Conservatoire à rayonnement communal classé par l'Etat, l'équipement Claude-Debussy propose des interventions dans les écoles pour accompagner les enseignants dans l'organisation des chorales.

❖ **Les actions menées en dehors du temps scolaire**

✓ *Le centre communal d'initiation aux sports*

Créé en juillet 1995, cette association a pour objectif de sensibiliser les jeunes Villiérais aux pratiques sportives et de leur faire découvrir les activités proposées par la ville.

Des activités multisports destinées aux enfants de 3 à 12 ans sont encadrées par des animateurs diplômés.

Activités pour les enfants de 3 à 5 ans

- Jardin aquatique.
- Eveil multisports.
- Expression corporelle.
- Baby-Boxe.

Activités pour les enfants de 6 à 12 ans

- Natation
- Football
- Multi-sports
- Mini-tennis
- Volley-ball
- Gymnastique
- Judo
- Basket
- Danse Modern-Jazz
- Zumba
- Taekwondo
- Hip-Hop
- Tennis de table
- Hand-Basket
- Boxe
- Copélia

✓ [L'Entente Sportive Villiéraine](#)

- Karaté
- Tennis
- Gymnastique
- Football
- Tennis Ballon
- Taekwondo
- Volley-Ball
- Tennis de table

✓ [Villiers Sport Jeunesse](#)

- Arts Martiaux
- Natation
- Plongée sous-marine
- Natation Synchronisée
- Danse
- Boxe française
- Badminton

✓ [Les autres clubs sportifs](#)

- Villiers Etudiants Club de Handball
- Basket Club de Villiers
- Compagnie de tir à l'arc
- Aïkido Club de Villiers
- Karaté Club de Villiers
- Union des Bords de Marne Rugbys
- Athlé Villiers 94

✓ [Le centre social :](#)

Situé à l'E.S.C.A.L.E., le centre social propose aux enfants de 3 à 12 ans des ateliers diversifiés et des mini-séjours :

- L'Atelier motricité : de l'éveil et de la motricité pour les enfants de 3 à 5 ans.
- L'Atelier Pitchouns : des jeux d'éveil, de société, de construction, des activités manuelles, des percussions pour les enfants de 3 à 5 ans.
- L'Atelier futsal : pour les enfants de 8 à 12 ans.
- Les Ateliers Socio Educatifs : ce dispositif permet aux jeunes de 5 à 12 ans de bénéficier d'activités, d'écoute et de sensibilisation. Les thèmes abordés sont relatifs à la tolérance, au respect et à l'acceptation de la différence. Des activités telles que la poterie, la mosaïque, la danse, le graff, la boxe, la lutte ou encore la percussion sont mises en place dans l'objectif de transmettre aux enfants des savoirs de base.
- Les Mini-séjours

✓ [L'ASATE](#)

Partenaire du centre social, l'association ASATE propose des ateliers d'accompagnement scolaire aux enfants du CP au CM2.

✓ [La ludothèque](#)

Située à l'E.S.C.A.L.E., la ludothèque valorise les jeux d'éveil et de stratégie, favorise la découverte, la rencontre et l'échange. Elle s'adresse à tous les publics et encourage le jeu en famille.

L'accueil est personnalisé selon les besoins des accueils de loisirs, des écoles et des groupes pour lesquels un planning partagé permet la répartition des réservations. Des manifestations exceptionnelles sont également organisées. Des animations adaptées aux divers publics sont mises en place autour d'un thème mensuel. Ces journées d'animations donnent l'occasion d'ouvrir le dialogue.

Dans le but de promouvoir la mixité sociale, la ludothèque accueille également des adolescents et des adultes handicapés sur des créneaux réservés ou des créneaux publics.

Elle utilise le jeu comme vecteur culturel et s'associe aisément aux actions menées par d'autres structures. Elle a l'avantage de proposer des jeux dont on ne disposera pas forcément chez soi. A la ludothèque, la liberté se situe à plusieurs niveaux : liberté d'adhésion, de fréquentation, de jouer ; liberté de mettre à distance les tâches ou difficultés du quotidien dans un cadre propice. Elle offre un espace relationnel de liberté dans le respect des règles de vie en communauté.

✓ [Les associations culturelles et de loisirs](#)

Le tissu associatif villiérais regroupe plus de deux cents associations dans des domaines d'intervention très divers. La commune compte 23 associations à vocation culturelle et 57 associations de loisirs.

A titre d'exemple, parmi les nombreuses interventions proposées au public des enfants âgés de 3 à 12 ans, deux associations proposent des activités dont la qualité doit être particulièrement soulignée :

- L'Association pour le Développement de l'Eveil Musical (ADEM) : apprentissage de la musique
- L'Association SYNOP6 : danse Hip-hop

✓ [La médiathèque](#)

Sur 1 700 m², cet équipement dédié à la lecture, à la musique, au développement personnel et aux loisirs met à disposition de tous les publics ses collections de livres, revues, vidéos et documents sonores, ainsi qu'un espace multimédia. Il propose également des prêts de livres, disques, DVD, vidéos, organisation d'animations, expositions, etc.

Au sein de la médiathèque, les bibliothécaires animent régulièrement des séances de contes, de sensibilisation aux genres musicaux et au cinéma, auprès de divers publics, notamment les enfants fréquentant les accueils de loisirs.

✓ [Le conservatoire de musique et de danse](#)

Conservatoire à rayonnement communal classé par l'Etat, l'équipement Claude-Debussy propose à tous les publics une formation musicale, instrumentale et de danse, ainsi que la production et la création de spectacles musicaux et chorégraphiques jeune public.

Ateliers d'éveil musical à partir de 5 ans

Cours individuels et ateliers collectifs de pratique instrumentale encadrés par des professeurs diplômés.

✓ [Les ateliers du service culturel](#)

- Les ateliers poterie et céramique : travail de l'argile, matériau de prédilection pour l'apprentissage du volume.
- Les ateliers dessin et peinture : approche générale sur la pratique des arts plastiques, application de différentes techniques (encre, huile, acrylique, collage...) sur divers matériaux (papier, carton, bois, tissu...).
- Les ateliers sculpture : initiation à la technique est indissociable de la plastique. Les deux disciplines avancent parallèlement au gré d'exercices à difficulté croissante.
- Les ateliers théâtre : afin de développer la créativité et de former le sens artistique et social, des exercices individuels et collectifs sont pratiqués à partir du langage, du geste et de la voix. Exploration et découverte du texte et des personnages de théâtre, création collective de thèmes dramatiques et improvisation.

VI. Les objectifs du projet éducatif territorial

Les objectifs du projet éducatif territorial se déclinent en quatre grands **axes** :

1. **Aider l'élève à réussir et à s'épanouir à l'école** en tenant compte des particularités de chacun : son parcours, ses atouts, ses faiblesses.
2. **Amener l'enfant à devenir un citoyen** responsable, respectueux d'autrui et de son environnement.
3. **Favoriser le développement personnel** de l'enfant et l'estime de soi.
4. **Proposer à l'enfant des temps libres** pour jouer, rêver, communiquer.

a. Les champs d'intervention du projet éducatif territorial sont :

- ✓ Le sport, la culture, les pratiques artistiques
- ✓ Le numérique
- ✓ La citoyenneté et la solidarité
- ✓ Le respect de l'environnement et le développement durable
- ✓ La santé
- ✓ Le patrimoine

b. Les moyens utilisés pour atteindre les objectifs du projet éducatif territorial sont :

- ✓ L'accès aux pratiques sportives, culturelles et artistiques
- ✓ Les outils numériques
- ✓ L'éveil à la citoyenneté et à la solidarité
- ✓ La sensibilisation à la protection de l'environnement et au développement durable
- ✓ La prévention des comportements à risques et addictifs
- ✓ La sensibilisation au patrimoine et à l'héritage du passé
- ✓ Le jeu
- ✓ L'implication des familles
- ✓ L'accès des enfants en situation de handicap aux activités périscolaires

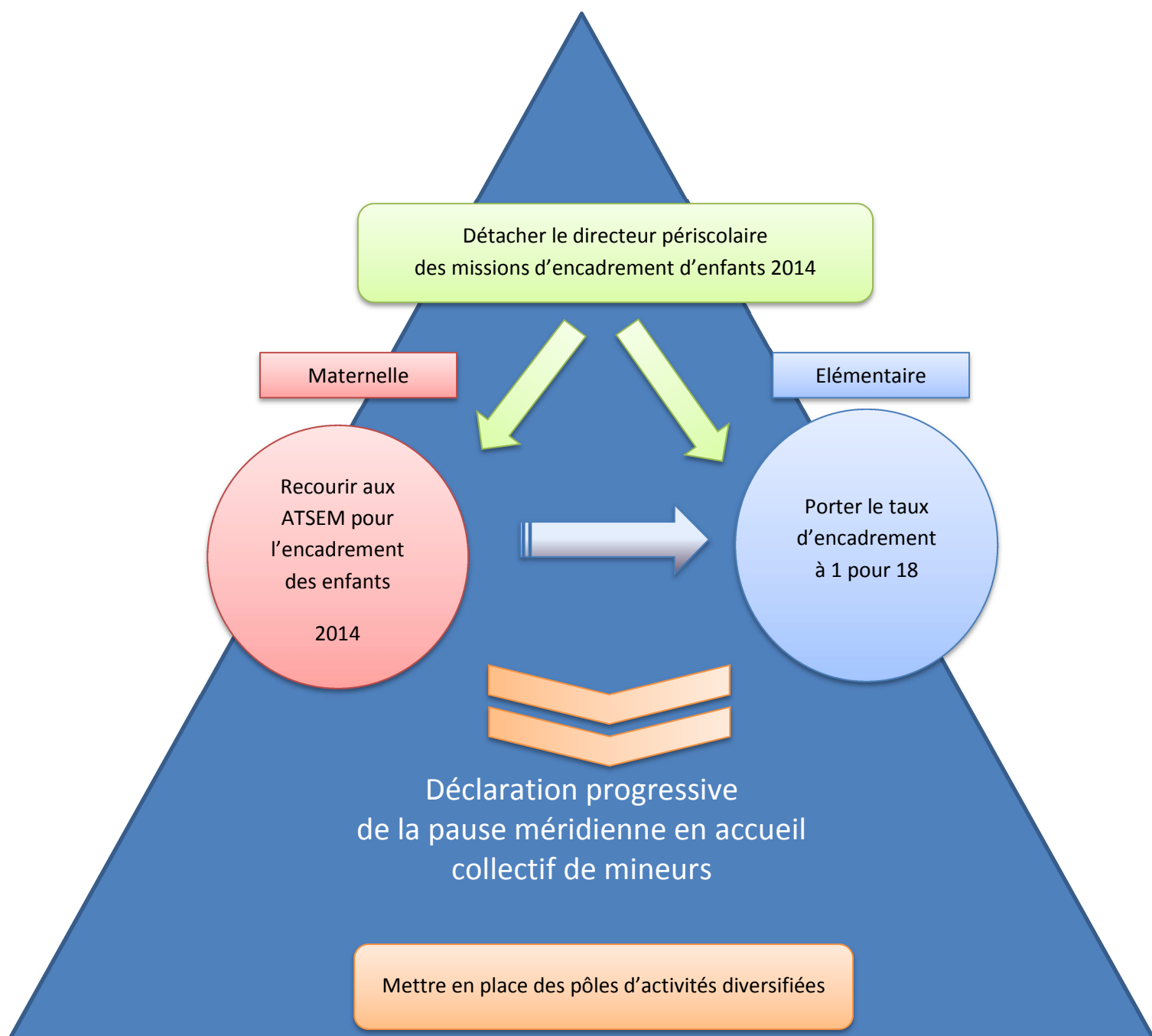
VII. Les projets d'amélioration des prestations périscolaires

Trois axes d'amélioration sont réfléchis dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.

a. Développer la qualité de la pause méridienne organisée depuis septembre 2014 en améliorant les conditions d'encadrement

- ❖ Objectifs à destination du public accueilli :
 - Faire évoluer les conditions du temps de repas en mettant en place un réel moment de récupération et de détente favorisant une bonne reprise de la classe l'après-midi.
 - Développer l'accès à des activités de qualité pour le plus grand nombre quelles que soient l'origine et les ressources des familles.
- ❖ Poursuivre la réorientation vers l'animation d'une partie des missions des ATSEM :
 - un levier pour améliorer la qualité de l'encadrement d'enfants pendant la pause méridienne.
 - un levier pour créer les conditions favorables au développement de pôles d'activités proposées aux enfants en dehors du temps du repas.

- un levier pour valoriser les ATSEM dans leur métier de professionnels de la petite enfance.
 - un levier pour une plus-value à coût maîtrisé.
- ❖ Continuer à détacher le directeur périscolaire des missions d'encadrement et renforcer le taux d'encadrement en élémentaire.
 - ❖ Déclarer progressivement la pause méridienne en accueil collectifs de mineurs.



b. La qualité des études : création d'un binôme enseignant / animateur pour la mise en place d'un véritable soutien scolaire (en cours de réflexion)

❖ Le contexte

Dans le cadre de la concertation sur la réforme des rythmes scolaires à Villiers-sur-Marne, l'étape de co-construction de l'avant-projet d'organisation de la semaine scolaire à 4 jours et demi a permis de réinterroger le dispositif actuel d'études surveillées. Les réflexions menées sur le positionnement des temps de l'enfant ont montré la nécessité de s'interroger sur le contenu de ces temps municipaux à visée para-éducative.

L'organisation du temps scolaire retenue à Villiers-sur-Marne et mise en œuvre depuis septembre 2014 révèle la nécessité de renforcer la qualité d'accueil des élèves durant l'étude, dans le but de leur apporter une aide méthodologique plutôt qu'un temps de surveillance.

❖ Le principe

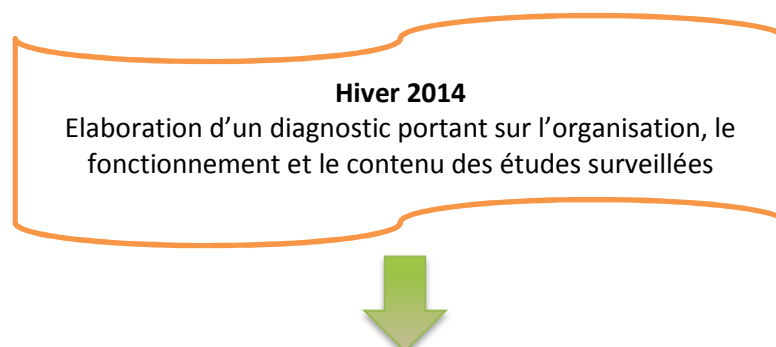
A de nombreuses reprises en conseil d'école, parents et enseignants se sont accordés pour indiquer que les conditions d'organisation des études surveillées ne permettaient pas de contribuer efficacement à l'accompagnement des difficultés scolaires des élèves. Le principal obstacle relevé est le nombre d'élèves présents dans chaque étude.

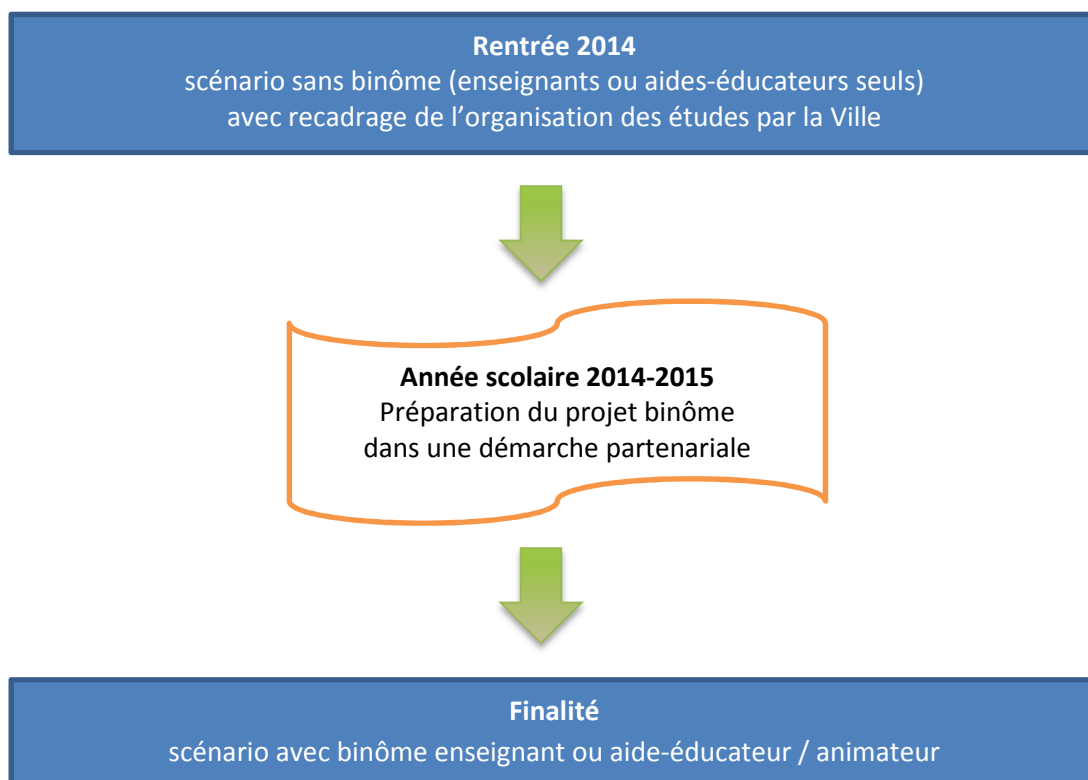
Associer dans chaque étude un enseignant et un animateur semble constituer un levier efficace pour réorienter l'objectif de ce temps vers un accompagnement de la difficulté scolaire et favoriser une gestion plus dynamique et individualisée.

Cette solution a déjà été mise en place dans plusieurs communes (ex : Colombes) et est en passe d'être adoptée par d'autres dans la perspective de la semaine de 4,5 jours (ex : Bois-Colombes, Marseille).

❖ Le calendrier de mise en œuvre

Il est proposé de décliner le projet en deux phases :





c. Enrichir les activités proposées sur les temps d'accueil de loisirs (mercredis et/ou vacances)

Proposer des cycles de découverte d'activités sportives. Les activités seraient encadrées par les éducateurs sportifs du service des sports et des associations locales partenaires.

Proposer des parcours artistiques et culturels. Les activités seraient assurées par les professeurs des ateliers culturels et du Conservatoire de musique et de danse, du personnel de la Médiathèque.

Proposer des ateliers numériques. Les activités seraient encadrées par des animateurs formés ou recrutés en ce sens. Les ateliers numériques pourraient à terme être développés sur le temps de pause méridienne.

VIII. Effets attendus

a. L'amélioration de la qualité de la pause méridienne

Elle se concrétisera par l'organisation de deux moments bien distincts : le repas, pris dans de meilleures conditions, et des activités variées encadrées par des personnels compétents. La Ville entend ainsi contribuer davantage à l'épanouissement des enfants en les plaçant dans de meilleures dispositions pour recevoir les apprentissages scolaires de l'après-midi. L'articulation entre les différents temps de la journée de l'enfant s'en verra renforcée.

b. L'amélioration de la qualité du temps d'étude

L'amélioration de la qualité des études passe par un accompagnement plus individualisé et soutenu de l'enfant durant le temps de réalisation des devoirs. Il s'agit de pouvoir permettre aux encadrants de travailler avec les élèves en petites unités favorisant ainsi l'aide et l'accompagnement individuel. L'animateur serait en charge du groupe d'enfants dans sa globalité tandis que l'enseignant aurait la charge d'organiser une séance d'étude en sous-groupe.

c. L'enrichissement des activités proposées en accueil de loisirs

Les accueils de loisirs et périscolaires répondent aux besoins des enfants : le jeu, la découverte ainsi que leur épanouissement physique, social, intellectuel et affectif passent par différents secteurs d'activité.

A ce jour, un panel d'activités variées est proposé les mercredis et durant les vacances scolaires. L'objectif est de favoriser l'apprentissage de savoirs et savoirs faire en ayant recours à des professionnels des activités sportives, culturelles et intégrer les activités numériques au sein des accueils de loisirs et périscolaires.

IX. Les conditions de réussite

a. Un soutien financier durable.

La mise en œuvre des actions prévues dans le cadre de ce projet est conditionnée par le versement des aides financières versées par les partenaires. Dans le cas contraire, ces projets ne pourraient être maintenus en l'état.

b. Des espaces mutualisés.

Le partage des locaux scolaires durant les temps périscolaires notamment durant le temps de la pause méridienne.

Des outils et des temps d'échanges seront organisés pour déterminer les modalités d'utilisation des locaux partagés.

c. Du temps partagé.

Les équipes d'animation et les équipes enseignantes bénéficieront de temps de travail en commun pour s'accorder autour des différents projets.

X. L'articulation du PEDT avec les dispositifs existants

a. Le projet éducatif des accueils de loisirs et périscolaires

Les accueils de loisirs et périscolaires de la Ville de Villiers-sur-Marne sont des entités éducatives gérées par le Service Périscolaire dont les objectifs s'articulent avec le PEDT.

Les objectifs du projet éducatif des accueils de loisirs sont :

- La réponse aux trois besoins essentiels de l'enfant (physique, intellectuel et affectif).
- Le respect des rythmes biologiques.
- L'autonomie.
- L'apprentissage de la vie en collectivité.

Les différents documents pédagogiques des accueils déclinent les moyens mis en œuvre pour atteindre ces objectifs.

❖ La réponse aux trois besoins essentiels de l'enfant (physique, intellectuel et affectif) et le respect de ses rythmes biologiques

Le fonctionnement de chaque accueil tient compte également de la notion de plaisir et d'épanouissement personnel.

L'accueil des enfants sur cinq jours et demie en continu (écoles, périscolaire, accueil de loisirs) sur des amplitudes horaires importantes n'est pas sans incidence sur son équilibre physique et psychologique.

C'est pourquoi les organisations journalières proposées tiennent compte non seulement du rythme propre au fonctionnement de l'accueil de loisirs mais aussi du rythme hebdomadaire imposé par le temps scolaire. Ainsi, l'accueil de loisirs doit jouer un rôle complémentaire à celui de l'école afin de permettre à l'enfant de vivre pleinement son développement avec sa part d'apprentissage mais aussi sa part de repos et de jeu.

❖ L'autonomie.

L'autonomie est au centre de la démarche éducative des équipes d'animation et se traduit pour l'enfant par le fait :

- d'apprendre à faire des choix (d'action, d'activité, ...)
- de s'assumer dans la vie quotidienne de l'accueil

- de prendre des initiatives et des responsabilités dans son intérêt, c'est-à-dire en fonction de son âge, de son unicité et de son identité culturelle.

❖ **L'apprentissage de la vie en collectivité.**

Il est nécessaire de favoriser la vie de l'enfant en collectivité :

- en développant sa capacité à affirmer ses choix
- en développant sa capacité à comprendre les valeurs de son environnement
- en développant son aptitude à la construction et à la négociation.

b. Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

Le PEDT s'articulera également avec le CEJ qui permet, avec le soutien de la CAF, d'organiser des activités de qualité accessibles à tous durant le temps libre des enfants et des jeunes.

Renouvelé pour la période 2014-2017, le CEJ poursuit cinq objectifs :

⇒ **Favoriser l'implication des familles**

L'implication des familles continue d'être un axe de travail essentiel pour l'ensemble des équipes d'animation. Ainsi, chaque accueil favorise la participation des familles à l'occasion de projets d'animation qui peuvent consister dans l'organisation d'expositions, d'opérations portes ouvertes ou encore des animations reposant sur des jeux de société lors des temps d'accueil du soir. Ces actions permettent ainsi aux équipes de créer, de maintenir et/ou d'entretenir le lien avec les familles. Elles sont également le prétexte pour rassembler les parents autour de l'enfant afin de mieux mettre en valeur ses productions.

⇒ **Organiser l'accueil et le suivi des enfants en situation de handicap**

Quelques enfants en situation de handicap sont accueillis durant les temps de loisirs et périscolaires. Néanmoins, les capacités d'accueil sont encore insuffisante au regard du niveau des besoins identifiés sur le territoire de la commune. De plus, la mise en œuvre d'un accueil adapté à ces enfants se révèle difficile. Aussi, la mise en place d'une cellule handicap permettrait de définir et d'organiser de manière coordonnée un accueil en toute sécurité des enfants en situation de handicap dans l'ensemble des structures. Cette cellule serait animée par un coordinateur qui aurait notamment pour missions :

- d'être le lien entre la Ville, les équipes et les familles.
- de mettre en place un carnet d'accueil.
- d'informer les équipes et de les former à l'accompagnement de ce public.

⇒ **Développer l'offre de prestations périscolaires**

- ✓ *Déclarer les accueils du soir élémentaires à la DDCS*

Depuis septembre 2011, la Ville propose aux familles un accueil du type garderie après le temps d'étude, d'une durée de trente minutes de 18h00 à 18h30. Cet accueil ne fait pas l'objet d'une déclaration à la DDCS. Ce temps pourrait venir compléter l'offre périscolaire du matin en s'inscrivant dans la même démarche éducative.

- ✓ *Ouvrir deux accueils supplémentaires (un maternel et un élémentaire)*

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine, la Ville a ouvert à la rentrée scolaire 2014 un accueil périscolaire matin, et un accueil de loisirs le mercredi au sein de la nouvelle école Albert Camus. Les équipes d'animation ont à leur disposition des locaux exclusivement périscolaires et des locaux partagés avec l'école. D'ici 2017, la nouvelle école maternelle Frédéric Mistral ouvrira ses portes avec un accueil périscolaire intégré à ses locaux.

⇒ **Poursuivre le développement des accueils de loisirs maternels**

- ✓ *Rendre systématique l'accueil des enfants de moins de 3 ans l'été précédant leur entrée à l'école maternelle.*

A l'heure actuelle, les parents souhaitant bénéficier de l'accueil de loisirs l'été précédant la rentrée de leur enfant doivent s'inscrire dans un mode dérogatoire, conformément au règlement intérieur des accueils de loisirs et périscolaires. Les familles doivent signifier leur souhait d'intégration anticipée de sorte à ce que les demandes puissent être étudiées et les enfants affectés à un accueil de loisirs pour la période de l'été. En moyenne, 20 enfants de moins de trois ans en moyenne sont admis en accueil de loisirs durant l'été précédant leur entrée en petite section de maternelle. La Ville souhaite ainsi faciliter l'adaptation des élèves non encore scolarisés en favorisant la prise de repères avant leur première entrée à l'école.

Les demandes des familles sont étudiées au regard des critères suivants :

- Faire correspondre si possible l'affectation à l'accueil de loisirs avec celle de l'école dans laquelle l'enfant est inscrit.
- Maintenir ensemble les membres de la fratrie qui relèvent de la même tranche d'âge.
- Répartir le nombre de tout petits sur l'ensemble des sites et renforcer l'encadrement en conséquence.
- Former les agents à l'accueil des tout petits en organisant des temps d'échange avec les éducatrices de jeunes enfants employées par la commune.

A partir de l'année 2015, la Ville souhaite abandonner le mode dérogatoire et de ce fait ne plus limiter à une vingtaine de places l'accès des accueils de loisirs aux enfants se préparant à leur entrer en petite section de maternelle.

- ✓ *Prendre en considération la fatigue des élèves de moyenne section après le repas*

Depuis septembre 2014, enseignants et animateurs observent une fatigue accrue après l'heure du repas chez certains élèves de moyenne section qui fréquentent la restauration scolaire. Les recommandations des services académiques ayant évolué à la faveur de l'application de la réforme des rythmes scolaires, la Ville souhaite que les animateurs de la

pause méridienne puissent conduire au dortoir les enfants de moyenne section dont le besoin de dormir immédiatement après le repas aura été identifié par les adultes référents (enseignants et animateurs).

La mise en œuvre de cette mesure, qui est effective depuis de nombreuses années pour les élèves de petite section, sera progressive. En effet, la configuration des locaux dans certaines écoles rendent nécessaire l'allocation de moyens supplémentaires (lits, personnel) dont le déploiement fera l'objet d'une planification.

⇒ **Continuer à former les agents.**

La Ville met en place un plan de formation permettant d'accompagner chaque année une dizaine d'agents d'animation dans la réalisation de leur cursus BAFA ou BAFD.

c. Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)

L'accompagnement mis en place dans le cadre de ce dispositif permet de donner les mêmes chances de réussite à tous les enfants inscrits.

Il crée un cadre favorisant la réussite scolaire et le développement de la citoyenneté. Les types d'accompagnement prodigués sont de l'aide aux devoirs, du soutien méthodologique, de l'accompagnement dans les différentes étapes de la scolarité et des conseils. Les ateliers sont proposés du lundi au vendredi, excepté le mercredi. Dans ce cadre, des concours d'orthographe ainsi que des sorties culturelles et artistiques sont également organisés.

d. Le Contrat de Ville

Actuellement en cours d'élaboration, le Contrat de Ville a pour objectif de définir une nouvelle stratégie d'intervention en faveur des habitants du quartier prioritaire. A cet effet, le périmètre de ce territoire a été élargi afin d'intégrer les populations préalablement identifiées, qui demeurent à proximité du quartier des Hautes-Noues.

Les axes à retenir dans le contrat de ville seront identifiés à travers un diagnostic concerté, reprenant les thèmes suivants :

- Le développement de l'activité économique et de l'emploi,
- Le renouvellement urbain et le cadre de vie
- La cohésion sociale.

XI. Structure de pilotage du projet :

a. Le Comité de pilotage

La mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires est confiée à un Comité de pilotage. Il a été mis en place afin de rassembler les acteurs éducatifs, veiller au suivi et à l'aboutissement des objectifs fixés ensemble et coordonner les actions multi partenariales sur le terrain : enseignants, élus, animateurs, parents d'élèves. Son objectif est également de veiller au respect et à la mise en application des recommandations de la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale.

Le Comité de pilotage est composé à parité de :

- Membres de la municipalité
- Enseignants
- Représentants des parents d'élève
- L'inspectrice de circonscription
- Un représentant de la DDCS
- Un représentant de la CAF du Val-de-Marne

Le Comité de pilotage est présidé par le maire ou son représentant. Il a pour rôle de cadrer les objectifs poursuivis, de synthétiser toutes les avancées du projet et donc de finaliser le projet.

Fréquence du Comité de pilotage : une réunion trimestrielle du comité de pilotage (hors vacances scolaires d'été) est organisée afin de tenir compte des remarques et des projets formulés.

Un bilan d'activités sera effectué tous les trimestres afin d'apporter les modifications nécessaires à l'amélioration du projet.

b. Les ateliers de réflexion

La phase de concertation organisée par la Municipalité en 2013 a vu la création d'ateliers de réflexion composée de 48 acteurs de la commune particulièrement impliqués dans les questions éducatives (enseignants, parents, responsables associatifs, agents municipaux, élus).

Dans le cadre du PEDT, ce groupe se réunira une à deux fois par an. Aide à la décision pour le comité de pilotage, il évaluera les résultats des actions menées pendant la période écoulée et proposera des axes d'amélioration.

XII. Evaluation du PEDT

a. Eléments prévus dans le bilan/évaluation du PEDT :

LES OBJECTIFS POURSUIVIS		LES INDICATEURS
L'ORGANISATION DU PEDT	- La cohérence et la participation des acteurs du PEDT	- Nombre de réunions du comité de pilotage - Nombre de temps de concertation des acteurs
	- La continuité et la cohérence entre les temps éducatifs	L'adaptabilité de l'organisation dans une perspective d'amélioration continue.
	- La coopération et l'échange entre les différents acteurs	- Le renforcement de la communication avec les parents et des échanges avec les autres acteurs. - L'implication des parents dans la mise en œuvre du PEDT. - Le renforcement du partenariat et des échanges entre les professionnels du milieu éducatif.
LA SATISFACTION DES ACTEURS ÉDUCATIFS AINSI QUE DES ENFANTS	- Le baromètre de la réussite scolaire	Des résultats scolaires plus satisfaisants, les enfants plus sereins, calmes et performants.
	La participation des enfants	L'assiduité des enfants aux activités et l'évolution du nombre de leur participation
	- L'implication des enfants dans les activités	Le ressenti des enfants, des parents (des questionnaires d'étapes seront remis afin d'évaluer leur sentiment) ainsi que celui des encadrants.

b. Outils de l'évaluation :

Afin de conduire la réforme des rythmes scolaires, dont l'intérêt principal est celui des enfants, la ville a prévu d'évaluer le PEDT à travers des outils tels que :

- Des questionnaires de satisfaction aux enfants et aux parents : ces questionnaires permettront d'améliorer les services proposés aux enfants ainsi qu'aux parents afin de mieux cerner leurs attentes.
- Des réunions du comité de pilotage afin de suivre la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires et permettra donc de modifier, de réajuster, si nécessaire, certains paramètres du PEDT.
- L'observation des comportements des enfants est capitale car cette information permettra de savoir si la ville a rempli l'un de ses objectifs fondamentaux : mettre en place une organisation du temps scolaire respectueuse des rythmes des enfants afin de favoriser la réussite de tous à l'école primaire.